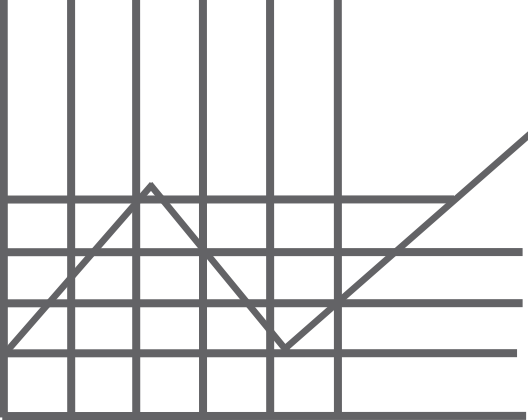




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux
Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

N° 209 du 07 Avril 2025 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – CEMAC 600 F.cfa

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Le Gabon crée une Caisse autonome d'amortissement

Le Gabon met en place une Caisse autonome d'amortissement pour gérer plus efficacement sa dette publique, un enjeu crucial pour stabiliser l'économie du pays. Cette initiative, annoncée par le président de la Transition, Brice Oligui Nguema, lors d'un symposium économique le 25 mars 2025, vise à garantir la viabilité financière du pays à travers une gestion plus rigoureuse et une meilleure relation avec les créanciers.

P. 5



MARCHÉ FINANCIER INTERNATIONAL

La Côte d'Ivoire lève 220 milliards de Francs en monnaie locale

Le 26 mars 2025 restera mémorable pour les pays africains. La Côte d'Ivoire a bousculé les habitudes du marché financier international en y émettant des obligations pour une valeur totale de 220 milliards de francs en monnaie locale.

P. 3



BEAC

Un bénéfice record de 355 milliards FCFA en 2024

En raison de cette bonne santé financière, le Conseil d'administration ayant siégé le 26 mars à Malabo, en Guinée Équatoriale s'est engagé à accorder une prime de performance de 250% aux membres du gouvernement de la BEAC et aux dirigeants du Secrétariat général de la Commission bancaire d'Afrique centrale, (Cobac).

P. 3



Obligations Acep Cameroun Admission à la cote de la Bvmac

Le comité d'admission et de développement de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) a autorisé l'introduction à la cote des obligations émises par la microfinance ACEP Cameroun.

P. 6



Soutien aux PME camerounaises La SFI engage de nouveaux partenariats

La Société financière internationale (SFI) prévoit de signer des accords avec Afriland First Bank, l'Apme et la FAC pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) au Cameroun. Ce partenariat s'inscrit dans une stratégie visant à augmenter les investissements de la SFI dans le pays, avec un objectif de plus de 500 millions de dollars dans les trois prochaines années.

P. 9

Mobilité urbaine à Douala La construction d'une voie sur les berges du Wouri lancée

En procédant à la pose de la première pierre de cet ouvrage, le maire de la ville a évoqué quelques avantages. Il va faciliter la circulation des personnes et des biens, réduire les embouteillages, améliorer la circulation routière etc.

P. 10

LES GORGES DE KOLA

Un site naturel à préserver au cœur du Nord Cameroun

Les gorges de Kola, formées par des millions d'années d'érosion, représentent un patrimoine géologique unique et un lieu de pratiques culturelles dans le Nord Cameroun. Cependant, leur potentiel touristique reste sous-exploité, et des défis liés à la préservation se posent.



Les gorges de Kola, situées à proximité de la ville de Guider, dans la région du Nord Cameroun, sont un site naturel remarquable façonné par des siècles d'érosion volcanique. Traversées par la rivière Bénoué, ces formations géologiques, dominées par des parois rocheuses étroites et profondes, témoignent de l'activité volcanique ancienne qui a sculpté le paysage. Ce phénomène naturel fait des gorges

un site privilégié pour les études géomorphologiques.

En raison de l'érosion des roches volcaniques, principalement du basalte, l'écoulement rapide de l'eau, particulièrement intense lors de la saison des pluies, façonne constam-

ment le site. Les traces de cette activité géologique ancienne sont encore visibles dans certaines colonnes rocheuses aux formes géométriques particulières.

Outre son intérêt scientifique, les gorges de Kola revêtent une dimen-

sion culturelle importante. Elles sont considérées par certaines communautés locales comme un lieu symbolique ou sacré, ce qui en fait un élément clé de leur patrimoine immatériel. Les récits oraux et les traditions locales font également référence à ce site, renforçant son rôle dans la culture régionale.

Malgré cet attrait naturel et culturel, les gorges de Kola ne bénéficient d'aucune infrastructure touristique structurée. Le site, bien qu'occasionnellement visité par des chercheurs, des groupes scolaires ou des voyageurs individuels, manque de balisage et présente des enjeux en termes de sécurité et de préservation. En l'absence d'aménagements appropriés, le développement de ce

site pourrait entraîner des risques pour l'environnement local.

Néanmoins, les gorges de Kola possèdent un potentiel indéniable pour l'écotourisme et le tourisme scientifique. Leur valorisation pourrait être envisagée sous la forme de projets de tourisme durable, intégrés aux dynamiques locales et respectueux de l'environnement. Pour ce faire, une meilleure documentation, des études d'impact et une concertation avec les populations locales seraient nécessaires afin d'assurer un développement harmonieux et pérenne du site. Il est recommandé de visiter les gorges pendant la saison sèche, de préférence en étant accompagné d'un guide local.

MARCHÉ MUSICAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les revenus musicaux dépassent les 100 millions grâce au streaming

En 2024, l'Afrique subsaharienne a franchi pour la première fois la barre des 100 millions de dollars de revenus musicaux, une performance historique alimentée par la forte croissance du streaming, selon le rapport de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI).

L'industrie musicale de l'Afrique subsaharienne a connu une croissance impressionnante en 2024, atteignant 110 millions de dollars en revenus, soit une augmentation de 22,6% par rapport à l'année précédente. Ce bond spectaculaire place la région parmi les trois plus fortes croissances mondiales, aux côtés du Moyen-Orient et de l'Amérique latine, selon le dernier rapport de l'IFPI.

Ce succès s'explique principalement par l'explosion du streaming, dont la popularité continue de croître, favorisant l'accès à la musique dans une région où la connectivité mobile est en forte progression. En particulier, des genres comme l'Afrobeats et l'Amapiiano ont capté une large part de l'attention, notamment à tra-



vers des plateformes telles que Spotify et Apple Music, consolidant ainsi le statut de l'Afrique subsaharienne comme un marché clé du secteur musical mondial.

Cependant, cette domination de certains styles musicaux laisse une disparité notable entre les différents genres du continent, certains étant largement éclipsés par les tendances populaires. Par ailleurs, les défis liés à l'exploitation des droits d'auteur et l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur la production musicale représentent un sujet de préoccupation

pour l'industrie. En effet, l'IA pourrait nuire à la protection des créations musicales, un sujet déjà pointé par la PDG de l'IFPI, Victoria Oakley.

À l'échelle mondiale, les revenus de la musique enregistrée ont connu une croissance de 4,8%, atteignant 29,6 milliards de dollars, principalement grâce au streaming par abonnement, qui représente désormais 69% des revenus totaux. Toutefois, les formats physiques continuent de baisser, avec une chute de 3,1%, tandis que le vinyle, phénomène de niche, poursuit sa progression.

POLÉMIQUE AUTOUR DU CONCERT « SOLIDARITÉ CONGO » À PARIS

Le Maire Anne Hidalgo, demande l'annulation de l'événement

La Mairie de Paris, suite à des protestations et à des risques de troubles à l'ordre public, a saisi le préfet pour annuler le concert « Solidarité Congo ». La date de l'événement, en plein deuil national rwandais, exacerbe les tensions et soulève des interrogations sur les motivations sous-jacentes de cette annulation.

Le concert caritatif « Solidarité Congo », prévu le 7 avril prochain à Paris, risque d'être annulé. L'initiative, qui devait réunir des artistes comme Gims, Youssoupha et Fally Ipupa pour soutenir les enfants victimes du conflit en République Démocratique du Congo (RDC), est désormais au centre d'une vive controverse.

Après plusieurs semaines de débats

et de protestations, la Mairie de Paris a demandé l'annulation de l'événement, craignant des troubles à l'ordre public, notamment en raison des échanges haineux qui ont circulé sur les réseaux sociaux en lien avec le concert. La date du 7 avril, journée de commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda, a provoqué une indignation particulièrement forte au sein de la diaspora rwandaise. L'ONG Ibuka, dédiée à la mémoire du génocide, a dénoncé le choix de cette date, qualifiant l'événement de « provocation ».

Pourtant, le concert avait pour objectif de lever des fonds pour l'Unicef en faveur des enfants congolais. Mais l'organisation onusienne, tout comme d'autres voix critiques, a jugé incompatible un tel événement

caritatif avec une journée de commémoration aussi symbolique.

Derrière cette polémique, se cache-t-il une volonté plus large d'exploiter les tensions géopolitiques régionales en Afrique centrale ? L'annulation du concert soulève la question : pourquoi ce projet, censé être une cause noble, rencontre-t-il une telle opposition, notamment à Paris ? S'agit-il d'une simple coïncidence de calendrier ou un complot plus vaste, manipulant la mémoire collective pour desservir les intérêts de la RDC et renforcer les tensions entre l'Occident et certains pays africains ?

Pour l'instant, la Préfecture de Police de Paris garde le dossier « à l'étude », laissant planer le doute sur la tenue de l'événement.

AFFAIRE DE CORRUPTION

Sanction de huit mois pour M. Christian Magni, directeur de la SETRAG

Le Groupe de la Banque mondiale a imposé une sanction de huit mois à M. Christian Magni, directeur général de la Société d'exploitation du Transgabonais (SETRAG), pour avoir accepté un véhicule tout-terrain dans le cadre d'une pratique de corruption.

Le Groupe de la Banque mondiale a annoncé, le 26 mars 2025, une sanction de huit mois contre M. Christian Magni, directeur général de la SETRAG, pour des faits de corruption liés à un investissement de la Société financière internationale (SFI). Magni, en poste à la tête de la SETRAG depuis 2020, a accepté un véhicule tout-terrain (VTT) d'un fournisseur de la société alors que ce dernier cherchait à recouvrer des créances et solliciter de nouveaux services. Ce geste, jugé inapproprié, a été qualifié de pratique de corruption.

La SETRAG, qui gère l'unique chemin de fer du Gabon, bénéficie d'un prêt de la SFI pour la réhabilitation de son infrastructure ferroviaire et l'acquisition de matériel roulant. Selon l'accord de règlement, M. Magni a évité l'exclusion définitive grâce à sa coopération avec l'enquête, son aveu de culpabilité, ainsi que les mesures correctives prises, notamment la restitution du



VTT au fournisseur concerné. En conséquence, la sanction pourra être levée après huit mois, à condition que M. Magni suive une formation sur l'éthique d'entreprise et continue de coopérer avec l'équipe d'intégrité de la Banque mondiale. Cette sanction souligne l'engagement de la Banque mondiale à maintenir des normes éthiques strictes au sein de ses projets et à lutter contre la corruption dans les secteurs qu'elle finance.

LALIBELA, JOYAU SPIRITUEL ET ARCHITECTURAL

Héritage de l'Éthiopie Médiévale

Située dans la région Amhara, Lalibela, surnommée la "Nouvelle Jérusalem", est un lieu de pèlerinage majeur, reconnu pour ses églises monolithiques taillées dans la roche. Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, cette ville fascinante témoigne de la grandeur de l'Éthiopie médiévale et de son héritage spirituel et architectural unique.

À cœur du nord de l'Éthiopie, la ville de Lalibela est un véritable chef-d'œuvre architectural. Célèbre pour ses églises monolithiques, cette ville est un symbole vivant de la foi chrétienne orthodoxe éthiopienne. Selon la tradition, ces édifices auraient été construits sous le règne du roi Lalibela, au XIIe siècle, pour offrir une alternative au pèlerinage à Jérusalem, alors sous domination musulmane. Le roi aurait ordonné la construction de ces temples, réalisant son projet en seulement 24 ans grâce à l'intervention divine.

Lalibela comprend plusieurs églises taillées dans la roche volcanique rouge, chacune étant creusée directement dans le sol, parfois

en un seul bloc massif. Ces édifices sont répartis en deux groupes principaux, séparés par un canal symbolisant le Jourdain. Par ailleurs, parmi ces merveilles architecturales, la plus célèbre est l'église Bét Giyorgis, dédiée à Saint Georges. D'une forme de croix grecque, elle est particulièrement bien préservée et représente l'aboutissement de l'ingéniosité architecturale de l'époque.

Chaque année, la ville attire de nombreux pèlerins, notamment lors de la célébration de Genna, le Noël éthiopien, qui a lieu en janvier. Lalibela demeure un centre spirituel vivant, un lieu où passé et présent se rencontrent pour célébrer la foi et l'histoire.

CEMAC

La BEAC réalise un bénéfice record de 355 milliards FCFA en 2024

En raison de cette bonne santé financière, le Conseil d'administration ayant siégé le 26 mars à Malabo, en Guinée Équatoriale s'est engagé à accorder une prime de performance de 250% aux membres du gouvernement de la BEAC et aux dirigeants du Secrétariat général de la Commission bancaire d'Afrique centrale, (Cobac).

Ivan Bacale Ebe Molina, ministre des Finances, de la Planification et du Développement Économique de la République de Guinée Équatoriale a présidé la session ordinaire du Conseil d'administration le 26 mars à Malabo, en Guinée Équatoriale.

Au-delà de l'impressionnant bénéfice net de 354,7 milliards FCFA (540,7 millions d'euros) annoncé par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) pour l'exercice 2024, il est essentiel de noter la volonté du CA d'octroyer à titre exceptionnel le quintuple de l'indemnité de session aux membres des organes de décision ainsi qu'aux participants aux réunions des instances. Le même CA, décide à titre exceptionnel du doublement du taux de gratification complémentaire versé aux agents de la BEAC, en déplaçant pour cet exercice le taux de gratification, en plus d'accorder une prime de



performance de 250% aux membres du gouvernement de la BEAC et aux dirigeants du Secrétariat général de la Cobac. Ladite prime suscite des remous dans le milieu des affaires " Ils pensent que le bénéfice record de plus de FCFA 300 milliards qu'ils ont réalisé leur appartient, c'est inacceptable, c'est un détournement de deniers publics car le rôle de la banque centrale est un rôle public en tant qu'institution publique avec pour mission de maintenir la stabilité financière et soutenir la croissance économique des pays. Ses bénéfices ne peuvent pas être distribués aux administrateurs et employés parce que ses décisions bénéficient

à l'ensemble des économies des pays et non servir les intérêts de quelques individus privilégiés. Les bénéfices des banques centrales sont utilisés pour renforcer la stabilité financière en constituant des réserves pour faire face à des crises financières éventuelles", a indiqué un économiste sous anonymat.

En effet, il est bon de situer cette performance dans un contexte plus large, celui des objectifs institutionnels et des défis économiques qui subsistent dans la région. Certes, ce profit record, validé par le conseil d'administration de la BEAC le 26 mars dernier, illustre une gestion ri-

goureuse et d'une gouvernance améliorée sous la direction du Gouverneur, cependant, si ce résultat est indéniablement positif d'un point de vue comptable, il doit également être mis en perspective avec la stabilité économique et monétaire de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), pour apprécier pleinement son impact.

Le communiqué de la BEAC attribue cette croissance record de son bénéfice net à une gestion « rigoureuse et transparente », focalisée sur la rationalisation des dépenses et l'optimisation des revenus d'exploitation. Le bénéfice a ainsi augmenté de 14,7% par rapport à l'année précédente, et ce chiffre marque une progression notable depuis au moins 2017. Bien que cette performance soit remarquable, elle doit aussi être replacée dans le cadre des différents leviers qui ont permis cette croissance.

L'une des principales sources de revenus de la BEAC reste les intérêts perçus sur les créances consolidées des États membres, les produits financiers liés à la convention du compte d'opérations avec le Trésor français, et les intérêts générés par les prêts accordés

aux banques commerciales de la région. En outre, la BEAC bénéficie également des retours liés à ses opérations de gestion de liquidité et de change, des plus-values réalisées sur la cession de ses réserves d'or, ainsi que des revenus issus de placements financiers, notamment à la Banque mondiale depuis mars 2023 dans le cadre du Programme de service de conseil et de gestion des investissements (RAMP). Ce programme a indéniablement renforcé la stabilité financière de la banque, et peut avoir contribué à son excellent résultat pour 2024. Le bénéfice record de la BEAC pour l'exercice 2024 est incontestablement un signe de solidité financière. Cependant, pour que cette performance ait un impact durable sur la région, il est essentiel que la banque centrale dépasse les aspects comptables et s'attaque aux défis sous-jacents qui affectent la stabilité monétaire et économique de la CEMAC. Le contrôle de l'inflation, l'amélioration des réserves extérieures, la gestion du risque souverain et la diversification de l'économie régionale sont autant de priorités qui doivent être au cœur de la stratégie de la BEAC.

Carmen BELINGA

OBLIGATIONS ACEP CAMEROUN

Admission à la cote de la Bvmac



Le comité d'admission et de développement de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) a autorisé l'introduction à la cote des obligations émises par la microfinance ACEP Cameroun.

Réuni il y a quelques semaines à l'immeuble siège de la BVMAC, le comité d'admission et de développement de l'entreprise du marché financier de la CEMAC (BVMAC) a autorisé l'admission à la cote des obligations de la société ACEP Cameroun. Cette décision fait suite à un exposé du directeur général de la Bourse sous-régionale lors de la réunion du comité, au cours de laquelle les membres ont pris connaissance, d'une part, des informations contenues dans le document d'information relatif à cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne, et d'autre part, des résultats techniques dudit emprunt. Ils ont également encouragé l'émetteur à conclure avec une ou plusieurs sociétés de

bourse de son choix un contrat de liquidité permettant de rendre son titre attractif pour les petits investisseurs dans la gestion de leur trésorerie.

Conformément à l'article 10 du règlement général de la BVMAC, la procédure d'introduction en bourse retenue pour la première journée de cotation des 500 000 titres obligataires dénommés « ACEP Cameroun 7 % BRUT 2024-2027 » au compartiment C-Obligataire de la cote de la BVMAC est celle de « l'offre à prix ouvert », avec un cours de référence fixé à 100 % du nominal, soit 10 000 FCFA.

C'est l'occasion pour les investisseurs qui n'ont pas eu l'opportunité d'acquérir ces titres sur le marché primaire de se les procurer dès la première cotation. Les détenteurs de ce titre auront également la possibilité de le céder s'ils le souhaitent, si le besoin se manifeste.

Salomon Douala Epale

EMPRUNT OBLIGATAIRE

La Côte d'Ivoire émet en monnaie locale à l'international

Le pays bouscule les habitudes sur le marché financier international en émettant un emprunt de 220 milliards en monnaie locale avec des taux avantageux.

Le 26 mars 2025 restera une date historique pour les pays de la zone franc. En effet, la Côte d'Ivoire a bousculé les usages du marché financier international. Le pays a levé un montant de 220 milliards de francs CFA sous forme d'obligations ayant une maturité de trois ans, avec une valeur faciale de 6, 875% pendant cette période, et un remboursement en euros, une devise arrimée au franc CFA.

Selon les observateurs du marché financier, c'est la première fois qu'un État africain parvient à accomplir une telle prouesse, alors que la veille, l'État ivoirien avait levé 66 milliards de francs CFA sur le marché régional, dont une tranche de 12 milliards à un taux de 7,63 %, soit un spread de plus de 75 points de base par rapport à l'émission de la veille sur le

marché international.

Cette opération de la Côte d'Ivoire nous amène à conclure que le marché financier international est à la portée de nos économies. Il suffit de bien le suivre et d'être habile dans les négociations pour y lever des fonds dans des conditions souples.

Il convient de signaler que la Côte d'Ivoire est très régulière sur le marché des capitaux. Depuis le début de l'année, le pays a levé un peu plus de 1 500 milliards de francs CFA sur le marché de l'UEMOA, ce montant représentant environ la moitié des émissions souveraines enregistrées.

Le succès de ces différentes opérations peut s'expliquer par un environnement relativement stable. La Côte d'Ivoire demeure et est considérée comme un emprunteur à risque modéré.



INTÉGRATION RÉGIONALE PAR LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES EN AFRIQUE CENTRALE

Validation de l'Avant-Projet détaillé pour la route Bossembele-Baoro-Bangui

Un pas crucial vers l'intégration de la zone CEMAC. Le 24 mars 2025 à Bangui, s'est ouvert un atelier de validation de l'Avant-Projet détaillé (APD) de l'aménagement et du bitumage de la route Bossembele-Baoro, d'une longueur de 236 km, se tient à Bangui. Ce projet d'envergure vise à renforcer l'intégration physique des pays de la zone CEMAC à travers une infrastructure routière de qualité.



Dans un contexte de coopération régionale, l'atelier de validation de l'Avant-Projet détaillé (APD) pour l'aménagement et le bitumage de la route Bossembele-Baoro, un projet clé de 236 km, a été ouvert à Bangui, capitale de la République Centrafricaine. Ce projet s'inscrit dans l'objectif stratégique de renforcer les infrastructures de transport en zone CEMAC, un facteur crucial pour la fluidité du commerce et la mise en place d'un marché commun.

Jusqu'au 28 mars 2025, ce mee-

ting technique, a réuni les acteurs majeurs de ce projet ambitieux, incluant des membres du Comité Technique Mixte (CTM), des experts de la Commission de la CEMAC, des responsables de la Banque de Développement des États d'Afrique Centrale (BDEAC), ainsi que des représentants du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics de la RCA. Le cabinet

d'études STUDI International, responsable de l'élaboration des études, participe également activement à l'atelier.

L'ouverture officielle des travaux a été faite par M. Vincent N. TANYA, Directeur de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports à la Commission de la CEMAC et Président du Comité Technique Mixte des projets

routiers en RCA. Dans son discours, il a souligné l'importance capitale de ce projet dans l'intégration régionale. Selon lui, les infrastructures de transport jouent un rôle clé dans la réalisation des objectifs de la zone CEMAC, en particulier pour faciliter les échanges commerciaux et la mobilité des populations.

L'atelier se concentre sur deux objectifs principaux : d'abord, faire le point sur les recommandations issues de l'examen de l'Avant-Projet Sommaire (APS) réalisé en mars 2024, et ensuite examiner en profondeur les documents techniques soumis par le cabinet STUDI International. Parmi ces documents, on trouve des rapports géologiques, hydrologiques, topographiques, ainsi que des études sur les ouvrages d'art et l'environnement social et écologique.

La complexité des documents à examiner et les enjeux techniques de ce projet nécessitent une vigilance accrue de la part des membres

du CTM. M. TANYA a rappelé la nécessité de respecter scrupuleusement les Termes de Référence (TDR) et les stipulations contractuelles, tout en veillant à la sécurité routière, à l'intégration des infrastructures sociales et culturelles et aux normes environnementales. Il a également insisté sur l'importance de produire un ouvrage de qualité qui soit non seulement viable, mais aussi attractif pour les partenaires financiers et techniques.

Cet atelier est une étape décisive, car la qualité de l'Avant-Projet détaillé déterminera en grande partie le succès du projet et son financement. La Commission de la CEMAC a exprimé sa gratitude envers le cabinet STUDI International pour son engagement à surmonter les défis rencontrés tout au long de l'étude, et a assuré que le soutien des autorités locales et régionales serait renforcé pour mener à bien ce projet structurant pour la région.

Bougna Etroukan Z. R.

TRÉSORERIE EXCÉDENTAIRE ET CRÉANCES EN SOUFFRANCE

Un bilan contrasté pour les banques de la Cemac

À la fin de l'année 2024, les banques de la Cemac ont enregistré un excédent de trésorerie nette de 13,6 milliards \$, malgré une légère dégradation de la qualité de leurs créances. Bien que les liquidités excédentaires aient été principalement investies dans des titres financiers, le taux des créances douteuses a augmenté de manière marginale.

À la fin de l'année 2024, les banques de la Cemac ont enregistré une trésorerie nette excédentaire de 8245 milliards FCFA (environ 13,6 milliards \$), marquant une hausse de 10,2 % par rapport à l'année précédente. Cet excédent représente près d'un tiers (33 %) du total du bilan bancaire, ce qui témoigne d'une situation de liquidité confortable. Les banques sont ainsi en mesure d'honorer leurs engagements à court terme plus facilement.

Malgré cet excédent de trésorerie, une partie des banques a préféré investir leurs liquidités disponibles. Le rapport de la BEAC publié en mars 2025 révèle que 48,8 % des excédents ont été placés dans des titres financiers, principalement des obligations et autres instruments financiers, portant les emplois de trésorerie à 11 761 milliards FCFA (+21,7 % par rapport à 2023).

Une autre portion de cet excédent, soit 32 %, est disponible sous forme d'opérations à vue, permettant aux banques de mobiliser rapidement ces fonds si nécessaire. Enfin, une partie de la trésorerie excédentaire, soit 6,8 %, est placée dans des opérations à terme, offrant ainsi un rendement sur des investissements moins liquides.

Parallèlement à ces résultats, les banques ont observé une hausse



de leurs ressources de trésorerie, passant de 2184 milliards FCFA à 2684 milliards FCFA entre 2023 et 2024, dont 70 % sont « à terme », montrant une tendance à sécuriser les fonds à plus long terme. Toutefois, ces bons résultats de liquidité sont ternis par la dégradation marginale du taux des créances en souffrance, qui est passé de 16 % à 16,2 % au cours de l'année 2024. Cette légère augmentation des créances douteuses pourrait constituer un indicateur de vigilance pour les autorités monétaires de la région.

Dans l'ensemble, malgré un excédent de liquidités et des investissements importants, la gestion du risque de crédit demeure une préoccupation pour le secteur bancaire de la Cemac, qui devra suivre de près l'évolution de la qualité de ses actifs pour maintenir une stabilité à long terme.

16^e SESSION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CONCURRENCE

Vers une économie sous-régionale plus compétitive

Du 24 au 28 mars 2025, Douala a accueilli la 16^e session du Conseil Communautaire de la Concurrence (CCC), où plusieurs projets d'envergure ont été examinés pour renforcer la compétitivité des entreprises de la zone CEMAC, en préparation pour la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

La 16^e session du Conseil Communautaire de la Concurrence (CCC) s'est tenue du 24 au 28 mars 2025 à l'Hôtel Platinum Cocotiers de Douala, la capitale économique du Cameroun. Organisée sous l'égide de la Commission de la CEMAC, cette réunion a eu pour objectif central de renforcer la compétitivité des entreprises sous-régionales en garantissant le respect des règles de concurrence et en facilitant les échanges économiques dans la zone CEMAC.

L'ouverture des travaux a été marquée par l'intervention de M. MBOGO NgaboSeli, Commissaire en charge du Marché Commun à la Commission de la CEMAC. Dans son allocution, il a salué la progression des pratiques concurrentielles au sein des entreprises de la région, affirmant : « Une montée en puissance des affaires portées à l'examen du Conseil Communautaire de la Concurrence (CCC) a été constatée en 2023 et 2024. La pratique du droit de la concurrence semble désormais intégrée durablement dans l'environnement des affaires de la CEMAC ». Il a souligné l'importance de cette dynamique dans l'établissement d'un marché sous-régional



plus cohérent et plus compétitif.

Au cœur des discussions de cette session figurait l'examen de plusieurs projets d'opérations de concentration économique notifiés à la Commission de la CEMAC. Ces projets, portés par des entreprises "citoyennes", reflétaient une volonté croissante de se conformer aux règles de concurrence avant de finaliser des alliances stratégiques dans des secteurs clés, notamment le pétrole et l'outillage et la maintenance industrielle, ce dernier étant un domaine encore inédit en matière de notifications au CCC. L'objectif de ces projets est de renforcer la transparence et d'assurer une concurrence équitable dans des secteurs stratégiques pour l'économie régionale.

En outre, cette session a permis la présentation officielle de Mme Annie Laurence NYAMA ORTIZ en tant que nouvelle Directrice du Commerce et de la Concurrence au sein de la Commission de la CEMAC. Elle a été désignée pour mener à bien la mise en œuvre des réformes nécessaires pour une meilleure adaptation des textes de régulation

de la concurrence, en vue de préparer les entreprises de la zone CEMAC à relever les défis de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et à tirer pleinement parti des partenariats économiques futurs.

M. MBOGO a également insisté sur le rôle crucial de la Direction du Commerce et de la Concurrence, soulignant que l'objectif principal est de soutenir l'émergence d'entreprises sous-régionales résilientes, compétitives et capables de s'imposer sur le marché continental. En s'appuyant sur des réformes bien ancrées, la CEMAC ambitionne de créer un environnement propice à l'épanouissement d'entreprises capables de se défendre dans le cadre de la ZLECAF et des autres accords commerciaux internationaux.

Cette 16^e session marque ainsi un tournant dans la stratégie économique de la CEMAC, en mettant l'accent sur la mise en œuvre effective des règles de concurrence comme levier pour le développement d'une économie plus intégrée et compétitive.

BEZR

AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE RÉSEAU AU CONGO

MTN et Airtel envisagent un partenariat

MTN Group et Airtel Africa, opérateurs télécoms présents en République du Congo, projettent de partager leurs infrastructures pour améliorer la couverture du réseau dans le pays. Ce partenariat, qui s'inscrit dans une tendance mondiale de mutualisation des infrastructures, pourrait renforcer l'accès à la 3G, 4G et 5G pour les abonnés congolais.

MTN et Airtel, deux grands acteurs des télécommunications en Afrique, envisagent de partager leurs infrastructures pour améliorer la couverture réseau en République du Congo. Annoncée le 26 mars 2025, cette initiative pourrait renforcer l'accès des populations aux services mobiles, notamment en 3G, 4G et 5G. Ce projet fait suite à un précédent accord signé en décembre 2021 pour le partage d'infrastructures sur les routes nationales 1 et 2, suivi d'un autre accord d'itinérance nationale signé en février 2023.

Le partage d'infrastructures est une tendance croissante dans le



secteur des télécoms à l'échelle mondiale. Il permet aux opérateurs de réduire leurs coûts d'exploitation tout en améliorant la qualité de leurs services. Selon les deux partenaires, ce modèle pourrait être étendu à d'autres pays africains, dont le Rwanda, la Zambie, l'Ouganda et le Nigeria. La collaboration inclut notamment le partage des infrastructures d'accès radio (RAN) et des infrastructures de fibre optique.

Malgré ces accords et initiatives, la couverture mobile au Congo reste inégale. En 2023, environ 23 % de la population, soit près de 1,4 million de personnes, n'étaient pas couvertes par le réseau 4G, selon l'Union internationale des télécommunications (UIT). Les déficits de couverture sont moins importants pour la 3G (17 %) et la 2G (10 %). Par ailleurs, la couverture en 5G est encore à ses débuts, la technologie

n'étant lancée commercialement qu'en novembre 2024 par MTN.

Le projet de partage d'infrastructures pourrait permettre aux deux opérateurs d'étendre leur couverture dans ces zones peu ou pas couvertes, offrant ainsi un meilleur service aux populations sous-desservies et augmentant leur nombre d'abonnés.

MTN et Airtel espèrent que cette collaboration leur permettra d'atteindre de nouveaux abonnés, d'accroître leurs parts de marché et d'augmenter leurs revenus. Fin 2023, MTN comptait environ 3,5 millions d'abonnés, soit une part de marché de 59 %. Le pays comptait au total 5,9 millions d'abonnés mobiles. La pénétration de la téléphonie mobile est estimée à 58,9 %, mais l'accès à Internet reste limité avec un taux de pénétration de 38,4 %.

Cependant, le projet de partage d'infrastructures est encore à un stade préliminaire. Aucune date de mise en œuvre n'a été fixée, et les opérateurs devront obtenir l'aval des autorités réglementaires

pour finaliser leur partenariat. Le gouvernement congolais, via l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), devra s'assurer que les accords respectent les exigences légales et réglementaires en vigueur.

Ce projet entre MTN et Airtel, s'il est concrétisé, représente un modèle de coopération dans un secteur où la concurrence et la rationalisation des coûts sont cruciales. Le partage d'infrastructures permet aux opérateurs de mutualiser leurs ressources pour offrir des services plus efficaces, tout en respectant les normes de régulation.

Dans un contexte où de nombreux pays africains cherchent à étendre leur couverture Internet et mobile, ce type d'initiative pourrait servir de catalyseur pour une transformation numérique plus large, ouvrant la voie à une meilleure connectivité sur le continent.

Dagoro Etroukan

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Le Gabon crée une Caisse autonome d'amortissement

Le Gabon met en place une Caisse autonome d'amortissement pour gérer plus efficacement sa dette publique, un enjeu crucial pour stabiliser l'économie du pays. Cette initiative, annoncée par le président de la Transition, Brice Oligui Nguema, lors d'un symposium économique le 25 mars 2025, vise à garantir la viabilité financière du pays à travers une gestion plus rigoureuse et une meilleure relation avec les créanciers.

Le Gabon, comme de nombreux pays africains, fait face à une dette publique croissante qui menace la stabilité de son économie. Financer ses projets de développement a poussé le pays à recourir massivement à l'emprunt, augmentant ainsi son endettement. Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la dette gabonaise représente actuellement 67% de son PIB, un taux qui, bien qu'en diminution par rapport à l'année précédente, reste préoccupant. Les prévisions pour 2025 et 2026 indiquent une nouvelle augmentation du taux d'endettement, atteignant potentiellement 71% du PIB, ce qui dépasse largement le seuil de 70% recommandé par la CEMAC.

Pour répondre à ce défi, le président Brice Oligui Nguema a annoncé la création d'une Caisse autonome d'amortissement (CAA) en mars 2025, une initiative visant



à redéfinir la gestion de la dette publique et à renforcer la crédibilité du Gabon auprès de ses créanciers.

La Caisse autonome d'amortissement aura pour mission principale de gérer la politique d'endettement du pays. Concrètement, cela inclut la recherche de financements, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs, et la négociation de conditions avantageuses pour le Gabon. En outre, la CAA devra garantir le remboursement ponctuel des dettes, ce qui contribuera à limiter les risques d'insolvabilité et à renforcer la confiance des investisseurs.

La création de cette caisse répond à un besoin urgent : celui de maîtriser un endettement qui pourrait devenir ingérable si des mesures de gestion rigoureuse ne sont pas prises. La CAA aura ainsi un rôle prépondérant dans l'assainissement des finances publiques, en apportant une plus grande transparence et une

gestion optimisée des fonds publics.

Le Gabon traverse actuellement une période économique difficile, caractérisée par une fragilité persistante de ses finances publiques. Bien que la dette ait légèrement diminué, les perspectives restent préoccupantes avec des prévisions indiquant une poursuite de la hausse de la dette dans les prochaines années. Le taux d'endettement prévu pour 2025 est particulièrement alarmant, atteignant les 71% du PIB. Cette tendance pourrait compromettre la capacité du pays à honorer ses engagements financiers et à maintenir un climat économique stable.

Dans cette démarche, le Gabon bénéficie du soutien de bailleurs de fonds multilatéraux et d'institutions financières telles que l'Agence française de développement (AFD), la Banque africaine de développement (BAD), ainsi que la Banque des États

de l'Afrique centrale (BEAC). Lors du symposium économique organisé à cette occasion, ces acteurs ont réaffirmé leur volonté de soutenir les efforts du Gabon dans la mise en place de solutions pour une gestion durable de la dette. La CAA devrait être un moteur pour cette collaboration, en assurant la continuité des financements tout en respectant les engagements financiers du pays.

À terme, la mise en place de la Caisse autonome d'amortissement pourrait être un tournant pour l'économie gabonaise. En instituant une gestion plus transparente et proactive de sa dette, le Gabon espère non seulement stabiliser sa situation financière, mais aussi offrir un modèle de bonne gouvernance économique à d'autres nations confrontées à des défis similaires. La CAA pourra servir de levier pour attirer davantage d'investissements étrangers, rassurer les créanciers et contribuer à la création d'un environnement économique stable et prévisible.

Cette initiative est ainsi une réponse concrète aux inquiétudes concernant l'augmentation de la dette publique, et elle pourrait marquer le début d'une nouvelle ère pour l'économie gabonaise, bâtie sur une gestion rigoureuse et une plus grande transparence.

Yveline M. Douala

RESTAURATION DU BASSIN DU LAC TCHAD

La Banque africaine de développement alloue 10,2 millions \$

Un nouvel accord de financement entre la Banque africaine de développement et la Commission du bassin du lac Tchad vise à restaurer les fonctions écologiques et économiques du bassin, afin de relever les défis climatiques et sécuritaires majeurs auxquels la région fait face.

La Banque africaine de développement (BAD) a signé un accord de don de 10,2 millions de dollars avec la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) pour soutenir la restauration des fonctions écologiques et économiques du bassin. Le projet, baptisé PARFEBALT, a été officialisé le 20 mars 2025 à N'Djamena, la capitale tchadienne, par Claude N'Kodia, responsable pays par intérim de la BAD au Tchad, et Mamman Nuhu, secrétaire exécutif de la CBLT. Ce financement est destiné à renforcer la résilience des communautés locales face aux défis climatiques, économiques et sécuritaires, en particulier les femmes et les jeunes.

Le projet s'articule autour de trois axes principaux : la réalisation d'études préparatoires pour la revitalisation du lac Tchad, le renforcement des connaissances sur les ressources en eau et l'amélioration des capacités institutionnelles de la CBLT et de ses États membres (Cameroun, Centrafrique, Niger, Nigéria et Tchad). Cette initiative est soutenue par le Fonds africain de développement, le guichet de prêt à taux concessionnel de la BAD et la Facilité d'appui à la transition, un mécanisme pour les pays fragiles, avec une contribution de la CBLT.

M. Nuhu a souligné l'importance de ce projet pour les populations locales, qui bénéficieront de formations et d'activités génératrices de revenus pour renforcer leur résilience. En effet, la région du lac Tchad est confrontée à de multiples défis, notamment le rétrécissement du lac, les sécheresses, les inondations, ainsi que les conflits intercommunautaires et la menace terroriste. Cette situation a un impact direct sur l'économie locale, fortement dépendante des ressources en eau et des écosystèmes des zones humides.

Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'action stratégique adopté en novembre 2022 par la CBLT pour la période 2023-2035, que la BAD soutient activement. Claude N'Kodia a rappelé que ce financement s'intègre dans la nouvelle Stratégie décennale 2024-2033 de la Banque, qui place la paix et la sécurité comme des priorités essentielles pour le développement régional et mondial.

Le Tchad, qui bénéficie directement de ce soutien, continue de renforcer ses infrastructures et d'améliorer la gouvernance pour stimuler une croissance économique diversifiée et renforcer l'efficacité de l'action publique.

YMD

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE CAMEROUN-NIGERIA

Obasanjo annonce un investissement de 700 millions \$ à Kribi pour dynamiser le commerce transfrontalier

L'ex-président nigérian Olusegun Obasanjo investira 700 millions de dollars à Kribi, au Cameroun, dans des secteurs clés tels que l'agriculture, le transport maritime et l'hôtellerie. Cette initiative vise à renforcer les liens commerciaux entre le Cameroun et le Nigeria et à soutenir le développement régional.

L'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo s'apprête à inaugurer un projet ambitieux à Kribi, au Cameroun, en avril 2025, avec son consortium Obasanjo Agro-Allied Business Ltd (OABL). Cet investissement d'une envergure de 700 millions de dollars (environ 420 milliards de FCFA) a pour objectif de booster les échanges commerciaux entre le Cameroun et le Nigeria tout en soutenant le développement local.

Le consortium OABL, en partenariat avec Aftel Cameroon Limited, dirigée par Agha Albert Ngwana, entend investir dans plusieurs secteurs économiques ma-



jeurs. Le projet comprend l'extension d'une ferme agricole sur 610 hectares, consacrée à la culture du soja et du maïs, destinés à nourrir un cheptel destiné à l'élevage. Les concessions accordées par le port autonome de Kribi permettent à OABL de mettre en place une chaîne de valeur complète, incluant la fabrication d'emballages, la vente en gros d'engrais,

la construction d'entrepôts, ainsi que l'aménagement de 10 hectares pour la transformation du bois.

L'investissement se déroule dans un contexte favorable avec la mise en service imminente de la phase 2 du port de Kribi, qui doit améliorer l'efficacité du port en eau profonde. Cette extension, dont la remise technique a été effectuée le 21 février 2025 par China Har-

bour Engineering Company (CHEC), permettra de renforcer la capacité d'accueil et de réduire la congestion des ports nigériens d'Apapa et de Lekki, en facilitant notamment le transbordement.

OABL prévoit aussi la construction de parcs de stockage de pétrole et de gaz, destinés au ravitaillement des navires, ainsi que la construction d'un hôtel 5 étoiles à Kribi. Ces projets viseront à dynamiser l'économie locale tout en facilitant le commerce transfrontalier entre les deux pays.

Les investissements d'Obasanjo devraient soutenir les producteurs locaux, améliorer l'infrastructure régionale et renforcer les liens commerciaux entre le Cameroun et le Nigeria. Selon l'Institut national de la statistique, les échanges commerciaux entre ces deux pays ont atteint en 2023 un volume d'environ 39,5 milliards de FCFA en exportations et 39,4 milliards de FCFA en importations. Cependant, ces chiffres sont à relativiser

en raison de l'importance de l'informel et de la contrebande dans ces échanges, ce qui souligne l'importance d'un projet formel et structuré tel que celui d'OABL.

Ces investissements contribueront également à la réalisation des objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), en facilitant les échanges intra-africains et en consolidant le rôle du port de Kribi comme point stratégique pour les activités commerciales transfrontalières.

Le projet d'Obasanjo, au-delà de son impact immédiat, devrait ouvrir la voie à de nouvelles initiatives économiques et commerciales entre le Cameroun et le Nigeria. Il représente un modèle de coopération entre États africains, dont les bénéfices s'étendront au-delà des deux pays, favorisant un climat d'affaires plus dynamique pour toute la région de l'Afrique centrale.

Bougna Etroukan Z. R.

CAMEROUN

La chute des prix des minerais et du pétrole en 2024 affecte les exportations

Au troisième trimestre 2024, le Cameroun fait face à une baisse des prix de ses principales exportations, notamment l'aluminium, le fer, le plomb et le pétrole. Cette situation est largement attribuée au ralentissement de l'économie chinoise, principale consommatrice de ces ressources. Un contexte économique mondial incertain qui pourrait avoir des répercussions sur les finances du pays.

Le troisième trimestre de l'année 2024 marque un tournant pour l'économie camerounaise, avec une chute notable des prix des minerais et des produits énergétiques exportés. Selon la dernière Note de conjoncture économique, les prix des principaux métaux, tels que l'aluminium, le minerai de fer et le plomb, ont diminué par rapport au trimestre précédent, principalement en raison du ralentissement de la demande mondiale, en particulier de la Chine.

L'aluminium brut, par exemple, voit son prix baisser de 5,3% pour se fixer à 2 384,5 dollars la tonne, une chute attribuée à une augmentation de l'offre mondiale. Toutefois, en comparaison avec l'année précédente, le prix reste en hausse de 10,7%. En revanche, le minerai de fer enregistre une baisse significative de 11,7%, tombant à 99,8 dollars la tonne, conséquence directe de la contraction

de la demande mondiale, dont le principal facteur explicatif est le ralentissement économique en Chine. Le secteur immobilier chinois, en crise, a directement impacté la production d'acier, qui est l'un des principaux consommateurs de minerai de fer.

De même, le prix du plomb chute de 5,7% par rapport au trimestre précédent, s'établissant à 2 042 dollars la tonne, dans un contexte global de baisse de la demande. Cette tendance baissière s'inscrit dans une dynamique plus large, où le prix des principales matières premières exportées par le Cameroun connaît des évolutions contrastées. Tandis que des produits comme le gaz naturel liquéfié, le caoutchouc et l'huile de palme voient leurs prix augmenter, les prix du pétrole brut, du cacao, du coton, des bananes, du sucre et du fer brut enregistrent une diminution notable.

Pour le pétrole brut, la moyenne des prix atteint 79,9 dollars le baril, soit une baisse de 5,6% par rapport au trimestre précédent. Cette diminution est expliquée par une baisse de la demande, en particulier en Chine, et les perspectives de hausse de l'offre au sein de l'OPEP+. Sur un an, les prix du pétrole brut affichent également une baisse de 7,7%. Cependant, l'autre facette de la situation est la hausse des prix du

gaz naturel liquéfié, qui a enregistré une augmentation de 13,8%, atteignant 11,4 dollars par million de BTU. Cette augmentation est attribuée à une réduction de l'offre mondiale, exacerbée par les tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient et en Ukraine, qui ont perturbé les chaînes d'approvisionnement.

Ce déclin des prix des minerais et des produits énergétiques pourrait avoir des conséquences sur l'économie camerounaise, car ces secteurs représentent une part importante de ses exportations. En 2024, le Cameroun a par ailleurs collecté 640 kg d'or, générant une valeur de 25 milliards FCFA, mais cette production ne compense pas entièrement les baisses des autres produits exportés. Face à cette situation, la stratégie économique du pays devra s'adapter pour limiter les impacts négatifs de ces fluctuations sur ses finances publiques et son développement.

Ainsi, bien que certaines matières premières continuent d'afficher des tendances haussières, la dépendance du Cameroun à l'égard de la demande chinoise pour ses exportations reste un facteur vulnérable, soulignant la nécessité de diversifier ses sources de revenus et de renforcer la résilience de son économie face aux chocs extérieurs.

Dagoro Etroukan

PROJETS STRUCTURANTS

La BAD investit plus de 1000 milliards de FCFA dans les Infrastructures d'envergure au Cameroun

Ce portefeuille couvre les activités de transports, d'agriculture, ainsi que de l'eau et de l'énergie.

La Banque africaine de développement (BAD) a annoncé, le 24 mars 2025, des investissements massifs dans les infrastructures de transport au Cameroun, s'élevant à un total de 1,88 milliard de dollars (environ 1140,7 milliards de FCFA). Ces fonds sont alloués à 28 projets clés couvrant plusieurs secteurs stratégiques, principalement les infrastructures de transport, l'agriculture, ainsi que l'eau et l'énergie.

Le communiqué officiel de la BAD met en avant son rôle de partenaire stratégique du Cameroun, particulièrement dans le secteur des infrastructures. Ces investissements visent à moderniser et à renforcer les réseaux de transport du pays, à travers la construction et la réhabilitation des routes, ponts et corridors stratégiques. L'objectif est de faciliter la mobilité des populations et d'améliorer le transport des marchandises, tant au niveau national qu'international, en soutenant l'intégration de la région CEMAC (Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale).

Le dernier financement accordé par la BAD au Cameroun concerne la réhabilitation de la route Ngaoundéré-Garoua, un tronçon de 246 kilomètres situé sur le corridor Douala-Ndjamena. D'un montant de 330 millions d'euros, soit plus de 216 milliards de FCFA, cet in-

vestissement devrait significativement améliorer le commerce transfrontalier et le trafic sur des axes clés reliant le Cameroun au Tchad, comme l'axe Garoua-Maroua-Kousséri-Ndjamena et Garoua-Magada-Yagoua-Bongor-Ndjamena. Alamine Ousmane Mey, ministre camerounais de l'Économie, a souligné que cette réhabilitation aurait un impact majeur sur les échanges économiques dans la sous-région.

Au-delà des infrastructures de transport, la BAD a également soutenu plusieurs projets dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. Parmi ces projets figurent le financement du barrage de Nachtigal, à hauteur de 85,2 milliards de FCFA (130 millions d'euros), et le Projet d'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad (Pirect), qui a reçu une enveloppe de 142,9 milliards de FCFA. La BAD a également apporté son soutien au Programme d'appui au redressement du secteur de l'électricité au Cameroun (Parsec), avec un financement de 48,7 milliards de FCFA.

Ces investissements reflètent l'engagement continu de la BAD envers le développement économique du Cameroun et sa contribution à la modernisation des infrastructures essentielles pour l'intégration régionale et la croissance durable du pays.

CB

LE SOMMET DE THE OKWELIANS

Une vision pour l'avenir économique du Cameroun

Le sommet de The Okweliens, du 19 au 21 mars 2025 dernier à Yaoundé, représente un tournant décisif pour l'avenir économique du Cameroun. Organisé par Jaques Jonathan Nyemb, le président de The Okweliens, cet événement réunit acteurs privés, publics et la diaspora autour de la problématique cruciale de la transformation du secteur productif camerounais. À travers un investissement durable et l'implication de l'initiative privée, le sommet ambitionne de redynamiser l'économie camerounaise et d'accélérer son industrialisation.



Le sommet The Okweliens, de Yaoundé du 19 au 21 mars 2025 dernier, se révèle comme une plateforme de réflexion et d'action. Son objectif principal est de mobiliser les acteurs privés et publics nationaux et internationaux afin de réfléchir aux enjeux de la transformation économique du Cameroun. Cette transformation passe par une réorganisation du secteur productif et la mise en place d'une « économie du vivant » centrée sur les communautés et les territoires, dans une démarche qui valorise les savoirs endogènes du pays.

À travers ce sommet, les organisateurs souhaitent que des initiatives concrètes émergent. Jaques Jonathan Nyemb insiste sur l'importance de l'investissement durable et de l'initiative privée pour catalyser le changement. Il souligne que ce n'est que par ces leviers que l'économie camerounaise pourra amorcer un tournant décisif. En effet, en s'appuyant

sur des projets alignés sur les principes du développement durable, le Cameroun pourrait rétablir son appareil productif et garantir un développement inclusif et respectueux de l'environnement.

Le sommet se distingue par sa volonté de favoriser une collaboration large et inclusive. Il est question de réunir non seulement des acteurs privés, mais aussi des universitaires, chercheurs, hauts fonctionnaires, élus, autorités traditionnelles, société civile et médias. Tous ces acteurs sont appelés à participer activement aux discussions et aux projets qui jalonnent le sommet. L'objectif est de favoriser une approche collaborative pour identifier des solutions pérennes aux défis économiques du pays.

En ce qui concerne la diaspora camerounaise, son rôle est essentiel. Jaques Jonathan Nyemb souligne que la cohésion sociale

et la transformation du pays ne peuvent se réaliser sans l'implication des Camerounais vivant à l'étranger. En associant cette communauté au sommet, il cherche à renforcer les liens entre les acteurs locaux et internationaux et à faire en sorte que les solutions viennent de tous les horizons.

Le contexte économique actuel, marqué par un ralentissement de l'économie mondiale et une stagnation de l'industrialisation locale, rend cette initiative d'autant plus cruciale. La montée de la vie chère, le sous-emploi et la paupérisation des populations renforcent l'urgence d'une transformation radicale. Le sommet ambitionne ainsi de faire émerger des leviers économiques, notamment à travers la structuration des chaînes de valeur locales, en mettant l'accent sur la nécessité de produire ce que l'on consomme et de consommer ce que l'on produit.

L'initiative privée et l'investissement durable ont été au cœur des enjeux du sommet. En soutenant des projets d'investissements respectueux de l'environnement et centrés sur l'humain, le Cameroun peut espérer non seulement renforcer son secteur productif, mais aussi stimuler l'entrepreneuriat local. L'idée est de passer d'une économie de rente à une économie de production, où les acteurs privés jouent un rôle essentiel dans la création de valeur.

Une attention particulière a été accordée à l'industrialisation du pays, notamment à travers le développement de secteurs comme l'agriculture, l'énergie renouvelable, les technologies de l'information et la gestion des res-

sources naturelles. En stimulant la création d'emplois et en favorisant la valorisation des ressources locales, le Cameroun pourrait poser les bases d'une croissance économique durable, inclusive et résiliente face aux crises économiques mondiales.

Dans cette perspective, l'implication de la diaspora est primordiale, car elle représente un réservoir de compétences, de financements et d'idées innovantes. La mise en place de partenariats publics-privés solides, ainsi que des incitations fiscales et un environnement favorable aux investissements, constitueront des axes cruciaux pour garantir la réussite de cette transformation.

Emmanuel Um

SECOUSSES SISMIQUES À EDÉA

Vigilance requise auprès des populations

Cette localité située dans une zone géologiquement active, a récemment été le théâtre de plusieurs secousses. Le ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Dr Madeleine Tchuinté, dans un communiqué, parle de la survenue d'un tremblement de terre dont la magnitude varie. Elle appelle à la vigilance sans fournir de mesures concrètes de prévention.

Grande frayeur dans la ville d'Edéa. Samedi 22 mars 2025, les habitants de cette ville ont ressenti une secousse importante, s'apparentant à celle du passage d'un train ou d'un bulldozer. Que nenni ! Selon les premières analyses, de la Station sismologique d'Edéa par l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM), il s'agissait d'une activité sismique enregistrée à une magnitude de 3.0, avec une durée de 3 à 4 secondes. Ces informations sont rendues publiques par le ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation, Dr Madeleine Tchuinté dans un communiqué daté du 28 mars. Ce tremblement de terre a suivi un petit séisme de magnitude 1.6 survenu deux jours plus tôt, le 20 mars 2025, et une réplique de magnitude 1.7 le même jour.

L'IRGM a expliqué que ces événements étaient d'origine tectonique, causés par la position géographique de la ville, située à l'intersection de la Faille de la Sanaga et du Craton du Congo, une zone identifiée comme l'un des principaux foyers sismiques du Cameroun. En conséquence, les autorités ont été amenées à souligner la vulnérabilité géologique de la région et la nécessité d'une vigilance accrue.

L'évolution de la magnitude des secousses, bien que modeste pour l'instant, semble indiquer une activité en progression. Le séisme du 22 mars, bien que modéré, a soulevé des inquiétudes parmi les résidents, d'autant que ces secousses étaient précédées de tremblements de terre de plus faible intensité. Cela pourrait suggérer une intensification possible de l'activité sismique dans les jours ou semaines à venir, ce qui mérite une attention particulière.

En réponse à ces événements, le ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a publié un communiqué appelant à la vigilance des populations vivant dans cette zone à forte sismicité. Elle invite les habitants à signaler toute secousse ressentie à l'IRGM ou aux autorités locales. Cependant, cette réaction se limite à une simple invitation à la vigilance, sans préciser les actions concrètes à entreprendre pour se protéger en cas de séisme. Cette absence de recommandations précises soulève des questions sur la préparation de la population face à un éventuel tremblement de terre plus important.

L'appel à la vigilance formulé par le ministre, bien qu'important, reste trop vague. Dans un contexte de sismicité croissante, l'absence de consignes pratiques sur les mesures à prendre en cas de secousse sismique interroge. Pourquoi ne pas établir des protocoles clairs pour la population afin de garantir leur sécurité en cas de séisme plus puissant ? Une stratégie de communication et de prévention plus robuste pourrait prévenir des risques accrus et assurer une meilleure préparation en cas de nouveaux événements sismiques.

CB

L'AÉROPORT D'ANDEM

Le lancement tant attendu se concrétise enfin

Après près d'une décennie d'attente, la première pierre de l'aéroport international d'Andem a été posée le 28 mars dernier. Un projet essentiel pour le Gabon qui ambitionne de moderniser ses infrastructures aéroportuaires et de renforcer la connectivité nationale et internationale.

La construction de l'aéroport d'Andem, situé à 60 kilomètres de Libreville, marque un tournant pour le secteur aérien gabonais. Après avoir été annoncé en 2010, le projet avait été mis en suspens en 2014 au profit de la modernisation de l'aéroport de Libreville. Le gouvernement gabonais a réactivé cette initiative en 2023 sous l'impulsion du président Brice Clotaire Oligui Nguema, avec l'annonce des études techniques en cours.

Le projet, d'un coût estimé à 362 millions de dollars, bénéficie d'un modèle de financement en partenariat public-privé. Bien que le groupe burkinabè Ebomaf soit pressenti pour mener les travaux, aucune confirmation officielle n'a été donnée à ce sujet. Par ailleurs, des rumeurs évoquent la présence



d'investisseurs turcs dans les négociations de financement.

L'objectif principal de l'aéroport d'Andem est de répondre à la croissance du trafic aérien, qui dépasse les capacités de l'aéroport actuel de Libreville, âgé de plus de 50 ans. Ce projet est vu comme un levier pour désengorger la capitale et améliorer la compétitivité du Gabon sur le plan international. Les travaux devraient s'achever dans les quatre prochaines années, avec un objectif clair : mettre les

infrastructures gabonaises aux normes internationales.

L'initiative s'inscrit dans un projet de plus grande envergure visant à moderniser les infrastructures du pays et améliorer la connectivité aérienne. Si tout se passe comme prévu, l'aéroport d'Andem deviendra un acteur majeur de la croissance économique du Gabon dans les prochaines décennies.

Yveline M. Douala

ENTREPRENEURIAT ET CROISSANCE

Tony Elumelu rejoint le Conseil Consultatif du FMI

Le FMI annonce la nomination de Tony Elumelu, fondateur du groupe Heirs Holdings et de la Fondation Tony Elumelu, au sein de son conseil consultatif sur l'entrepreneuriat. Ce conseil a pour mission d'encourager l'innovation, la croissance durable et de lever les obstacles à l'entrepreneuriat à l'échelle mondiale.

Le Fonds Monétaire International (FMI) a récemment désigné Tony Elumelu, un acteur majeur du secteur privé africain, pour rejoindre son Conseil Consultatif sur l'Entrepreneuriat et la Croissance. Cette décision a été officialisée lors de la réunion inaugurale du conseil, présidée par la directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, le 26 mars 2025.

Le rôle de ce conseil est stratégique : il consiste à formuler des



recommandations pour promouvoir l'innovation, la croissance durable, et à lever les barrières à l'entrepreneuriat à travers le monde. Tony Elumelu rejoint ainsi un groupe exclusif de leaders mondiaux, comprenant des dirigeants

d'entreprises, des décideurs politiques et des experts de la recherche. Parmi eux figurent Ana Botín, présidente exécutive de Banco Santander, Margherita Della Valle, directrice générale de Vodafone, ou encore Robert Smith,

fondateur de Vista Equity Partners.

Cette équipe de haut niveau s'engage à identifier et à abattre les obstacles réglementaires empêchant une allocation optimale des ressources. Leur objectif est de stimuler une croissance économique mondiale durable, où l'innovation et le secteur privé jouent un rôle clé.

L'implication de Tony Elumelu dans l'entrepreneuriat africain est particulièrement significative. En tant que président de la Fondation Tony Elumelu (TEF), il a déjà soutenu plus de 25 000 entrepreneurs à travers l'Afrique, leur offrant financement, mentorat et formation. Son concept d'Africapitalisme, qui valorise les investissements privés à fort impact socio-économique, est désormais reconnu comme un modèle de référence en Afrique.

Cette nomination témoigne de l'influence croissante de l'Afrique dans les sphères économiques mondiales. L'engagement de Tony Elumelu s'inscrit dans un cadre plus large de la montée en puissance de l'entrepreneuriat en Afrique, où des initiatives comme la Fondation TEF ont contribué à transformer des idées novatrices en projets à fort potentiel économique.

Par ailleurs, la présence de leaders du secteur privé au sein de ce conseil témoigne d'une volonté du FMI d'adopter une approche inclusive et orientée vers le terrain pour définir des politiques économiques mondiales. Cette collaboration pourrait inspirer d'autres régions en développement à adopter des modèles similaires pour encourager l'entrepreneuriat et répondre aux défis locaux.

Bougna Etroukan Z. R.

LE RAPPORT ITIE 2022

Les défis de la gouvernance extractive au Cameroun

Le 11 mars 2025, à Yaoundé, le Comité ITIE Cameroun a présenté avec fierté le Rapport ITIE 2022, marquant un tournant dans la transparence des finances publiques, notamment dans le secteur des ressources extractives.

L'atelier de présentation, présidé par le Ministre des Mines, FUIH Calistus Gentry, en présence de YAOUBA ABDOULAYE, Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, a permis de dévoiler les avancées significatives réalisées par le pays. Cependant, derrière ces progrès, plusieurs irrégularités et défis continuent de ternir l'image de la gestion des ressources naturelles, ce qui soulève de vives préoccupations sur la gouvernance économique du Cameroun.

Le Rapport ITIE 2022, en dépit de ses progrès, met en lumière des anomalies importantes dans la gestion des finances publiques. En particulier, les paiements des sociétés extractives au Cameroun ont enregistré une progression impression-



nante, totalisant 1 416,22 milliards de FCFA, soit une hausse de 82,48% par rapport à 2021. De même, les revenus générés pour le budget de l'État ont atteint 1 119,58 milliards de FCFA, en hausse de 89,97% par rapport à l'année précédente. Ces chiffres témoignent d'une participation notable du secteur extractif au financement de l'État, malgré une production pétrolière en baisse.

Cependant, cette réussite apparente cache de nombreuses défaillances, notamment des sociétés extractives qui ne respectent pas les délais de soumission des états financiers, et certaines qui ne certifient pas leurs documents. Une opacité persistante dans les pratiques fiscales remet en cause la transparence des transactions et pourrait potentiellement nuire à l'intégrité du processus. Ces irrégularités sont d'autant plus préoccupantes dans un contexte où le Cameroun, suspendu de l'ITIE en mars 2024, se trouve toujours sous la menace d'une nouvelle suspension.

L'un des problèmes majeurs révélé par ce rapport est le retard administratif qui affecte l'ensemble du processus. Le retard dans la publication de ce rapport ITIE 2022,

malgré une demande de prorogation, illustre une mauvaise gestion des délais. Ce retard a non seulement terni l'image du pays, mais il a aussi retardé les efforts de réformes indispensables à la modernisation de la gouvernance. L'incapacité de désigner les représentants de la société civile dans le Comité ITIE national, un an après sa réorganisation, témoigne d'une lenteur administrative préoccupante.

Le manque de rigueur dans les contrôles financiers des entreprises extractives, notamment l'absence de certification des états financiers, soulève également de graves interrogations sur la régularité des transactions fiscales. L'absence de régulation efficace et de conformité aux normes comptables internationales expose le pays à des risques juridiques et réputationnels considérables, ce qui pourrait dissuader les investisseurs étrangers.

Le retard dans la publication des rapports ITIE et les défaillances dans la gestion des finances publiques ont un impact significatif sur la crédibilité du Cameroun sur la scène internationale. Le pays figure désormais sur la liste grise du Groupe d'Action Financière

(GAFI) depuis 2023, une situation qui entache son image auprès des investisseurs étrangers et complique ses relations commerciales et financières internationales. L'inefficacité administrative, couplée à une gestion peu transparente, est perçue comme un frein au développement économique et à l'attractivité du pays.

Le secteur extractif, malgré ses avancées, reste confronté à une gouvernance défaillante. La lenteur dans l'implémentation des réformes, le manque de transparence et les pratiques douteuses alimentent un climat d'incertitude qui nuit à la réputation du Cameroun et à son potentiel de développement.

Afin de redresser cette situation, des réformes profondes et urgentes s'imposent. Il est crucial de repenser les pratiques administratives et d'intégrer plus efficacement la société civile et le secteur privé dans les processus décisionnels. Le pays doit également renforcer sa lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, des phénomènes qui continuent de miner les efforts de transparence. L'implémentation de technologies modernes et de systèmes de gestion plus efficaces serait également un levier important pour améliorer la traçabilité des ressources et restaurer la confiance des investisseurs.

En somme, le rapport ITIE 2022 met en lumière des avancées notables mais révèle également des failles qui compromettent les efforts du Cameroun pour une meilleure gestion de ses ressources extractives. La mise en place d'un cadre juridique rigoureux, le respect des normes internationales et une gouvernance plus transparente sont des impératifs pour permettre au pays de surmonter ses défis et de se positionner sur la voie du développe-

ment durable et de la modernisation.

Dagoro Etroukan

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux
(Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lalettre@lalettre-bourse.com

Directeur de la Publication Salomon Douala Epale Tél. (237) 223 41 12 57 - 677 53 20 32 E-mail : salomondoualepale@gmail.com	Gabon Isaac Makanga Tél. +241 627 80 606
Direction Administrative et Financière Hugo Bougna	Tchad Mercile Fils Tél. +235 66 30 73 75
Conseiller à la Rédaction Dr. Jérémie Toko	Service commercial et marketing Dieudonné Seh (237) 698 04 51 50
Rédacteur en Chef Salomon Douala Epale	Infographie Ingenieur Joseph Moussi (237) 674 06 64 24 (237) 698 52 32 11 E-mail : joemoussi@gmail.com
Secrétaire de rédaction Emmanuel Um	Impression JV Graf, Yaoundé
Rédaction Centrale S. Douala Epale Bougna Etroukan Z. R. Dagoro Etroukan Yveline M. Douala Amina Ayichatou (stagiaire)	Distribution Cameroun Fedipress
Desk Yaoundé Coordonateur Francisca Ewandjé E. (237) 677 60 47 58 Philippe Baba (237) 696 97 32 17	Gabon Sogapresse
	Tchad Hisseine Mersile Atti Mahamat



SOUTIEN AUX PME CAMEROUNAISES

La SFI engage de nouveaux partenariats

La Société financière internationale (SFI) prévoit de signer des accords avec Afriland First Bank, l'APME et la FAC pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) au Cameroun. Ce partenariat s'inscrit dans une stratégie visant à augmenter les investissements de la SFI dans le pays, avec un objectif de plus de 500 millions de dollars dans les trois prochaines années.

La Société financière internationale (SFI), institution du Groupe de la Banque mondiale, continue de renforcer son engagement en faveur du développement économique au Cameroun. Durant sa visite prévue du 31 mars au 4 avril 2025, Dahlia Khalifa, la directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest anglophone et l'Afrique centrale, signera des conventions de partenariat avec trois acteurs clés : Afriland First Bank, l'Agence de promotion des PME (APME) et la société Fermiers agricoles du Cameroun (FAC).

Ces accords visent à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) camerounaises en facilitant leur accès aux financements et en renforçant leur capacité à se développer sur le marché local. Avec un portefeuille actuel de 164 milliards FCFA, la SFI prévoit d'augmenter ses investissements au Cameroun à plus de 500 millions de dollars (environ 300 milliards FCFA) au cours des trois prochaines années.

La SFI, créée en 1956, est une



organisation spécialisée dans le secteur privé au sein du Groupe de la Banque mondiale. Elle soutient les projets d'infrastructure, de financement, de santé, d'agriculture et d'éducation dans les pays en développement. En renforçant son soutien aux PME camerounaises, la SFI cherche à stimuler l'économie locale en encourageant la création d'emplois, l'amélioration de la gouvernance et le développement durable.

Le partenariat avec Afriland First Bank, acteur majeur du secteur bancaire au Cameroun, devrait faciliter l'accès au financement pour les PME, un des principaux obstacles à leur développement. L'APME, quant à elle, jouera un rôle central dans la promotion des petites et moyennes entreprises, tandis que la FAC pourra accompagner les projets agricoles en facilitant l'accès à des solutions de

financement adaptées.

En plus des accords visant les PME, la SFI est également impliquée dans des projets d'infrastructure majeurs au Cameroun. L'un des projets emblématiques est le barrage hydroélectrique de Nachtigal, dont la mise en service est prévue pour le 3 avril 2025. La SFI détient des actifs dans la société Nachtigal Hydro Power Company (NHPC), créée pour concevoir, financer et exploiter ce projet hydroélectrique, qui devrait contribuer significativement à la production d'énergie dans la région.

Ce projet, d'une capacité de 420 MW, permettra non seulement d'améliorer l'approvisionnement en énergie, mais aussi d'accroître l'attractivité du pays pour d'autres investissements industriels. Une infrastructure énergétique stable et accessible est essentielle pour soutenir la croissance des entre-

prises et des PME, en particulier dans les secteurs de la transformation industrielle et des services.

Outre les aspects économiques, la SFI met également l'accent sur le développement durable et l'inclusion sociale. En collaborant avec des acteurs tels que la FAC, la SFI entend renforcer la résilience des producteurs agricoles, souvent confrontés à des défis tels que le manque d'accès à des financements à long terme et les impacts des changements climatiques. Le secteur agricole, essentiel au Cameroun, bénéficie ainsi d'un soutien pour une transition vers des pratiques plus durables et une meilleure compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux.

La SFI continue d'être un moteur clé pour la transformation du secteur privé au Cameroun. Au-delà des accords de partenariat, elle œuvre également pour l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'innovation. Grâce à son soutien financier et technique, de nombreuses PME locales pourront, non seulement accéder à des ressources essentielles, mais aussi moderniser leurs pratiques de gestion, améliorer leur gouvernance et intégrer des solutions numériques dans leur fonctionnement quotidien.

En outre, l'accent mis par la SFI sur la formation et l'accompagnement des entreprises locales dans

l'utilisation de nouvelles technologies pourrait également stimuler la compétitivité des entreprises camerounaises à l'échelle régionale et internationale. L'intégration des PME dans des chaînes de valeur plus larges et l'adoption de pratiques commerciales modernes pourraient également constituer des leviers importants pour la diversification de l'économie camerounaise.

Cette série d'accords illustre l'engagement de la SFI à renforcer l'économie camerounaise en soutenant les entreprises locales et en investissant dans des projets d'infrastructure vitaux. Avec des investissements prévus à la hauteur de 500 millions de dollars dans les trois prochaines années, la SFI continue d'être un acteur clé du développement économique du Cameroun, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures et de la finance.

La coopération avec Afriland First Bank, l'APME et la FAC constitue une étape importante pour ouvrir la voie à un écosystème plus dynamique et inclusif pour les PME, tout en contribuant à la diversification et à la résilience de l'économie camerounaise. Grâce à ces actions, le Cameroun pourrait bien devenir un modèle de développement inclusif et durable en Afrique centrale.

DE

ECOBANK CAMEROUN

Résultats exceptionnels et proposition de dividende de 31 millions \$

Ecobank Cameroun a enregistré une performance remarquable en 2024, avec une augmentation de son résultat net de 47,9 %. La banque propose un dividende record de 31 millions \$ à ses actionnaires, sous réserve de l'approbation de la Cobac, le régulateur bancaire de la Cemac.

Ecobank Cameroun a annoncé une proposition de dividende de 31 millions \$ (18,9 milliards FCFA) pour l'exercice 2024, après avoir enregistré un résultat net record de 21 milliards FCFA (34,6 millions \$), en hausse de 47,9 % par rapport à 2023. Ce dividende représente une augmentation significative de 47,6 % par rapport à l'année précédente, avec 189 460 FCFA par action. Cependant, cette proposition reste suspendue à l'approbation de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), qui doit valider les résultats conformément aux réglementations en vigueur dans la région Cemac.

L'assemblée générale ordinaire de la banque, tenue le 28 mars 2025, a approuvé cette proposition de dividende, mais elle devra encore recevoir l'aval de la Cobac avant que la distribution ne puisse avoir lieu. Cette situation rappelle le précédent de 2023, lorsque la Cobac avait



réduit les dividendes de 36 %, soulevant des interrogations sur la réglementation bancaire stricte de la zone.

Les résultats exceptionnels d'Ecobank Cameroun en 2024 ont été portés par une hausse de 10 % du produit net bancaire (PNB), atteignant 50 milliards FCFA, alimentée par des revenus d'intérêts plus élevés et la reprise des activités de transferts internationaux. Le total du bilan a également progressé, bien que les crédits à la clientèle aient enregistré une baisse de 15 %. Le taux de rendement des capitaux propres de la banque a atteint 39,43 %, reflétant un retour sur capital très positif.

Ecobank Cameroun prévoit de maintenir cette dynamique de croissance en 2025, en continuant de suivre les orientations stratégiques

du groupe : expansion, transformation et rentabilité. La banque mettra également l'accent sur la dématérialisation de ses services pour offrir une meilleure expérience à ses clients et renforcer son modèle de croissance durable.

Une autre question importante concerne la tenue de l'AGO de 2025 avant l'approbation de la Cobac. La banque a expliqué que cette contrainte était due au départ de PwC, son commissaire aux comptes, qui se retire de la région Afrique francophone subsaharienne au 1er avril 2025. Afin de respecter les délais, Ecobank Cameroun a dû valider ses comptes avec les deux commissaires aux comptes (PwC et Deloitte) avant la fin mars 2025. PwC sera remplacé par Ernst & Young à partir de cette date.

FILIALES CFA DE UBA

Une hausse record de 166 % de leurs bénéfices en 2024

Les filiales francophones de United Bank for Africa (UBA) connaissent une croissance fulgurante, contribuant à hauteur d'un tiers du résultat net du groupe. Cependant, cette performance est en partie alimentée par les effets de change, notamment la dépréciation du naira.

United Bank for Africa (UBA) a connu une forte croissance en 2024 grâce à ses filiales dans la zone CFA, qui ont vu leurs bénéfices bondir de 166 %, atteignant 259,8 milliards de nairas (≈ 169 millions USD). Cette performance a significativement contribué à la hausse de 26 % du résultat net consolidé du groupe, qui s'élève désormais à 766,6 milliards de nairas (≈ 500 millions USD). La zone CFA représente désormais 34 % du résultat net de UBA, contre 16 % l'année précédente, et 39 % de son Net Operating Income (NOI), en hausse de 115 % par rapport à 2023.

Les performances des filiales de l'UEMOA et de la CEMAC, notamment au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, ont soutenu cette dynamique. Ces filiales se distinguent par leur rentabilité, avec UBA Cameroun en tête. Le groupe bénéficie également de l'effet de la dépréciation du naira, qui a amplifié les résultats exprimés en monnaie nigériane, malgré une évolution plus modérée des résultats en dollars. En 2024, l'écart de conversion a atteint 580 milliards de nairas, un record pour UBA, notamment dû à la perte de

40 % de la valeur du naira face au franc CFA.

Cependant, les résultats ne sont pas uniquement attribuables à une meilleure performance locale. La dépréciation du naira a en effet joué un rôle important dans cette croissance, d'où la nécessité d'analyser les résultats en tenant compte des fluctuations monétaires. En termes de volume d'activité, les performances en dollars sont moins impressionnantes : +56 % pour le résultat net de la zone CFA et +26 % pour le NOI.

UBA, qui compte 746 agences en Afrique dont 131 dans les pays francophones, voit donc la région francophone comme un relais de croissance majeur, avec des filiales de plus en plus matures. Cependant, la banque reconnaît que cette croissance est accompagnée de risques, notamment en raison des pertes sur créances dans certains marchés comme la Côte d'Ivoire et le Cameroun, et des charges fiscales élevées en dehors du Nigeria. Malgré cela, la stratégie de digitalisation et d'expansion continue de porter ses fruits, avec plus de 70 % des transactions du groupe désormais réalisées via des canaux digitaux.

DE

GESTION DES FONDS COVID-19

Quatre fonctionnaires du Minsanté déchus de dix ans

L'avocat général, Félix Owona Etoundi, a demandé des sanctions exemplaires pour ces fautes de gestion, soulignant la gravité des faits. La décision des juges sera rendue le 17 avril prochain, après les plaidoiries des avocats de la défense, qui ont rejeté les accusations

Le procès des quatre fonctionnaires du ministère de la Santé publique, accusés de fautes de gestion dans un marché public lié à la pandémie de coronavirus, a pris une tournure importante. L'avocat général de la Chambre des comptes de la Cour suprême, a requis des sanctions sévères contre les accusés, comprenant des amendes et des déchéances professionnelles. Chaque fonctionnaire devrait payer une amende de 2 millions de FCFA, et se voir interdire de prendre des fonctions publiques pendant cinq ans. Si ces réquisitions sont suivies par les juges, les mis en cause risquent de perdre leur statut de fonctionnaires pendant une décennie.

Les fautes de gestion sont nombreuses et portent sur des irrégu-



larités dans le processus de réception d'un marché de 278 millions de FCFA pour la construction d'un centre d'isolement à l'hôpital régional de Ngaoundéré en 2020. Les membres de la commission de réception étaient jugés non compétents, certains d'entre eux ayant reconnu ne pas avoir la qualité requise pour valider le projet. En outre, la commission a validé une réception de travaux au lieu de celle des matières et objets, et des avances ont été vali-

dées au-delà des limites légales.

L'avocat général, Félix Owona Etoundi, a demandé des sanctions exemplaires pour ces fautes de gestion, soulignant la gravité des faits. La décision des juges sera rendue le 17 avril prochain, après les plaidoiries des avocats de la défense, qui ont rejeté les accusations. Ce dernier a demandé, à la dernière audience que soient prononcées deux types de sanctions pécuniaire et disciplinaire à l'encontre de ces quatre fonctionnaires

du ministère de la Santé publique.

Le ministère public, représenté par l'avocat général Félix Owona Etoundi, a ainsi requis une amende de 2 millions de FCFA chacun contre Élysée Amour II EyengaNdjomo, conseiller technique n°1 au Minsanté, Ousmane Diaby, chef de la division des études et projets au sein du même ministère, Rémy Bekolo Edou, comptable-matériel au cabinet du ministre de la Santé publique, et Abiba Ntue Ngapout, payeur à la paierie spécialisée du Trésor auprès du Minsanté.

Lors de leur audition, Élysée Amour II Eyenga Ndjomo a déclaré qu'« au sens strict, ils n'auraient pas dû siéger dans cette commission », tandis qu'Ousmane Diaby a déclaré que « hormis ma personne et celle du maître d'ouvrage délégué, feu Alim Hayatou, les autres membres de la commission incriminée n'étaient pas compétents pour signer un procès-verbal de réception des travaux ». Idem pour Rémy Bekolo Edou, pour qui « la commission aurait dû modifier la forme de ce procès-verbal, car elle n'est pas

habilitée, en principe, à réceptionner des travaux de construction ».

Pour la deuxième faute de gestion, le parquet souligne qu'à la place d'une réception de « denrées, objets et matières », comme libellé dans le procès-verbal, la commission a validé une réception de travaux. La troisième faute de gestion porte sur une avance sur travaux validée à 40%, alors que le code des marchés publics plafonne ce type de prestations à 20%. Pour ce qui est de la quatrième faute de gestion, il s'agit du non-paiement de la caution à 100%, préalable au paiement d'une avance de démarrage. Au lieu de cela, le prestataire Grand Lux n'a payé sa caution que huit mois plus tard. Enfin, la cinquième faute de gestion concerne la comptable Abiba Ntue Ngapout, accusée d'avoir payé intégralement un bon de commande de 111 millions de FCFA avant service fait. Pour toutes ces accusations, l'avocat général a requis des « sanctions exemplaires » parce que la décision des juges est « vivement attendue ».

Carmen BELINGA

MOBILITÉ URBAINE À DOUALA

La construction d'une voie sur les berges du Wouri lancée

En procédant à la pose de la première pierre de cet ouvrage, le maire de la ville a évoqué quelques avantages. Il va faciliter la circulation des personnes et des biens, réduire les embouteillages, améliorer la circulation routière etc.

Douala, capitale économique du Cameroun, fait face à un défi de taille : la congestion de ses principaux axes de circulation. La liaison nord-sud, en particulier, est devenue un véritable goulot d'étranglement, ralentissant le trafic, impactant la productivité des entreprises et freinant la croissance de la métropole. Pour répondre à cette situation, le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) a mis en place une série de solutions innovantes, dont l'aménagement des berges du fleuve Wouri. Ce projet, qui s'étend entre le Rond-point Deïdo et le Rond-point MAE-TUR à Bonamoussadi, est un levier essentiel pour moderniser l'infrastructure de transport de la ville et fluidifier les déplacements des milliers d'habitants de Douala.

L'objectif principal de ce projet est de décongestionner le centre-ville et d'améliorer les connexions entre les différentes parties de la ville. En réduisant de 40 % le temps de parcours entre le nord et le sud de Douala, ce projet va permettre de désengorger des axes stratégiques comme le Boulevard de la Liberté, Akwa-Nord et Bonabéri. Plus de 500 000 usagers quotidiens bénéfi-



cieront de cette nouvelle dynamique, avec des infrastructures adaptées à l'essor démographique et aux besoins croissants de la ville.

L'innovation n'est pas en reste : ce projet verra la création de la première voie intelligente de Douala, un système équipé de capteurs pour une gestion dynamique du trafic, améliorant ainsi l'efficacité et la fluidité des déplacements. De plus, il s'inscrit dans un projet de maillage multimodal, combinant le transport fluvial et terrestre. Ce maillage constituera également la colonne vertébrale du futur réseau BRT (Bus Rapid Transit), un mode de transport moderne et rapide qui répondra aux défis du transport public de demain.

Au-delà de l'aspect mobilité, ce projet constitue une opportunité unique pour valoriser le patrimoine naturel de Douala. L'aménagement des berges permettra de réhabiliter 3,9 kilomètres de fronts d'eau dégradés, tout en créant de nouveaux

espaces publics attractifs : promenades, belvédères et espaces culturels. Ces aménagements contribueront à renforcer l'attractivité de la ville, tout en offrant aux habitants de nouveaux lieux de vie et de détente.

De plus, ce projet devrait générer plus de 8 000 emplois directs et indirects, et entraîner une revalorisation foncière estimée à 25 % dans les zones riveraines.

L'un des points forts de ce projet est son intégration des solutions basées sur la nature. En effet, des zones tampons anti-inondations et des îlots de fraîcheur végétalisés seront aménagés, permettant ainsi de renforcer la résilience de la ville face aux risques climatiques et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Ces aménagements écologiques viennent compléter une vision d'une Douala plus durable et plus résiliente.

L'entreprise CHINA FIRST HIGHWAY ENGINEERING CO LTD (CFHEC), en partenariat avec le bureau de contrôle CREA CONSULT Sarl, est chargée de la réalisation de ce projet d'envergure. Avec un budget de plus de 44 milliards de FCFA et une durée d'exécution prévue de 24

mois, ce projet a été attribué par une procédure de gré à gré, illustrant l'engagement des autorités locales pour mener à bien cette transformation.

L'aménagement des berges du Wouri s'inscrit dans un projet de transformation urbaine plus large, visionnée à travers le prisme de "Douala 2025". Cet ouvrage marque

un tournant dans l'histoire de la ville, en redéfinissant ses rapports avec son fleuve, en fluidifiant le trafic et en dynamisant l'économie locale. Il s'agit d'un vecteur clé pour la résilience de Douala face aux enjeux climatiques, mais aussi d'un levier important pour sa compétitivité à l'échelle régionale et internationale.

Carmen BELINGA

MBASSA DINE, MAIRE DE LA VILLE

"Faciliter la circulation des personnes et des biens"

"Le projet de construction d'une voie sur les berges du Wouri, est la résultante d'un constat fait sur les multiples congestions de la circulation au service de la liaison Nord-Sud, en particulier dans la ville de Douala. Cette congestion contribue à ralentir les activités économiques et partant la compétitivité et l'attractivité de la ville de Douala et du Cameroun en général. Le plan d'urbanisme de la ville qui met en exergue de nombreuses discontinuités du réseau de voirie de la ville a préconisé à cet effet de subjuguer ces congestions. Cet ouvrage, dont l'enclavage entre le rond-point point Deïdo et le rond-point point Bonamoussadi, apparaît aujourd'hui plus qu'indispensable pour favoriser l'accès au centre-ville des populations de Douala IV et Douala III, qui est difficile du fait des embouteillages. L'aménagement de cette voie ne sera pas seulement un axe de circulation moderne, il sera pour les populations de Douala, un espace de détente et de loisirs. Ce projet va transformer profondément le paysage urbain et renforcer l'aspect économique de la ville. Il va faciliter la circulation des personnes et des biens, réduire les embouteillages et améliorer la sécurité routière.



INITIATIVE ALLIANCE MADE

Un levier pour transformer l'agriculture en Afrique

L'Alliance MADE : Afrique, lancée par la Banque africaine de développement (BAD) et Mastercard, représente une réponse stratégique pour combler la fracture numérique en Afrique, en particulier dans le secteur agricole, essentiel pour l'économie du continent. En visant à connecter 100 millions de personnes à l'économie numérique d'ici 2035, cette initiative cherche à renforcer l'accès aux services financiers, agricoles et commerciaux via des solutions numériques adaptées aux réalités africaines.



Le programme commence par un projet pilote au Kenya, en Tanzanie et au Nigéria, ciblant trois millions de petits exploitants agricoles, avant de s'étendre à d'autres pays africains. Ce programme mise sur la plateforme Mastercard Community Pass, qui permet aux agriculteurs d'accéder à des intrants agricoles, des semences de qualité et des services financiers via des moyens numériques. Cette approche est essentielle pour les

zones rurales où les transactions se font souvent en espèces, limitant ainsi l'accès à l'économie formelle.

Un aspect central de l'initiative est l'autonomisation des femmes rurales. Les femmes jouent un rôle crucial dans l'agriculture, mais font face à des obstacles liés à l'accès aux ressources et à la formation. L'Alliance MADE : Afrique s'efforce de surmonter ces défis, en offrant des solutions numériques

permettant aux femmes de participer activement à la transformation agricole. En facilitant l'accès aux services financiers et agricoles, l'initiative devrait améliorer la productivité, la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté.

Le succès du programme repose sur une collaboration multisectorielle impliquant des partenaires comme Equity Bank, Microsoft, et Heifer International. Ces partenariats per-

mettent la mise en place des infrastructures nécessaires et la formation des utilisateurs pour garantir l'impact et la pérennité de l'initiative. Le financement de 300 millions de dollars par la BAD, combiné à l'objectif de Mastercard de connecter 15 millions d'utilisateurs à la plateforme d'ici cinq ans, offre une base solide pour la croissance du projet.

L'introduction de technologies numériques dans l'agriculture aidera à résoudre des problèmes comme la faible productivité et l'accès limité aux marchés. En permettant aux agriculteurs d'accéder plus facilement à des informations cruciales (météo, pratiques agricoles durables), l'Alliance contribuera à une gestion plus efficace des exploitations agricoles, à l'optimisation des rendements et à une meilleure résilience face aux crises économiques et climatiques.

Au-delà de l'agriculture, cette initiative s'inscrit dans un cadre plus large de transformation nu-

mérique du continent africain, contribuant à l'intégration de l'Afrique dans l'économie numérique mondiale. Elle offre une opportunité majeure pour diversifier l'économie du continent, notamment dans les secteurs du commerce électronique et des services financiers numériques, plaçant l'Afrique en tant qu'acteur économique mondial.

L'Alliance MADE : Afrique est une initiative clé pour moderniser l'agriculture, réduire la pauvreté et soutenir la création de systèmes alimentaires durables en Afrique. En favorisant l'inclusion numérique et l'autonomisation des femmes rurales, cette initiative promet de transformer l'agriculture du continent et d'offrir de nouvelles opportunités économiques pour les populations les plus vulnérables. Pour un avenir prospère et inclusif, il est essentiel de soutenir cette dynamique en tirant parti des technologies numériques pour catalyser la croissance en Afrique.

MASTERCARD ET LA BAD MAIN DANS LA MAIN POUR RÉVOLUTIONNER L'AGRICULTURE AFRICAINE

Lancement du chapitre national MADE Alliance : Africa au Kenya

Dans le cadre de l'initiative MADE Alliance : Africa, la Banque africaine de développement et Mastercard ont lancé un chapitre national au Kenya, avec l'ambition de numériser le secteur agricole africain. Ce projet révolutionnaire vise à intégrer trois millions de petits exploitants dans l'économie numérique, en améliorant leur accès aux services financiers et aux opportunités commerciales.

Le 1er avril 2025, le Kenya a été le théâtre d'un moment charnière pour le secteur agricole africain, avec le lancement du chapitre national de l'initiative MADE Alliance : Africa. En collaboration avec Mastercard, la Banque africaine de développement (BAD) s'engage à intégrer trois millions de petits exploitants agricoles dans l'économie numérique en utilisant la plateforme innovante Mastercard Community Pass. Ce projet ambitieux, dont la mise en œuvre s'étendra d'abord au Kenya, à la Tanzanie et au Nigéria, promet de transformer l'accès des agriculteurs aux services financiers, aux intrants agricoles et aux marchés. Mais qu'est-ce qui rend cette initiative particulièrement importante pour l'avenir de l'agriculture en Afrique ?

La BAD et Mastercard unissent leurs forces pour un modèle de collaboration unique, mobilisant à la fois le secteur public et privé. L'objectif est de connecter les petits exploitants agricoles à une économie formelle qui leur reste souvent inaccessible. A ce jour, environ 80 % de la production alimentaire en Afrique provient de ces exploitants, qui souffrent pourtant d'un accès limité aux

financements et aux technologies modernes. En numérisant les transactions agricoles et en facilitant les paiements électroniques, l'initiative vise à lever les barrières qui empêchent l'intégration des petits exploitants dans le tissu économique formel.

La mise en place de la plateforme Community Pass représente un tournant pour les agriculteurs du Kenya, qui pourront ainsi interagir directement avec les acheteurs, les fournisseurs d'intrants et les institutions financières. Ce système d'identification numérique est conçu pour garantir que ces agriculteurs puissent participer pleinement au marché, tout en bénéficiant de services financiers essentiels qui favoriseront leur croissance. La Banque africaine de développement a déjà promis 300 millions de dollars pour les cinq premières années de ce projet, soulignant ainsi son engagement pour le développement durable du secteur agricole en Afrique.

Un autre aspect essentiel de l'initiative est son approche inclusive en matière de genre. À travers l'initiative AFAWA (Affirmative Finance Action for Women in Africa), la BAD lutte contre les inégalités de genre qui frappent particulièrement les femmes dans le secteur agricole, où elles ont souvent un accès limité aux financements. En ciblant spécifiquement l'autonomisation économique des femmes rurales, MADE Alliance : Africa offre une opportunité de combler ce fossé, contribuant ainsi à une plus grande égalité entre les sexes sur le continent. Cette stratégie d'inclusion numérique pourrait transformer non seulement la vie des agri-

cultures, mais aussi l'ensemble des communautés rurales qui en bénéficieront.

En parallèle, Mastercard joue un rôle clé en facilitant l'accès aux paiements numériques. Bien que l'agriculture ne soit qu'un segment parmi d'autres dans les priorités globales de l'entreprise, la numérisation des paiements représente un levier puissant pour intégrer les petits exploitants dans l'économie formelle. Comme l'a expliqué Ricardo Pareja, vice-président senior chez Mastercard, l'objectif est de rendre visible ce secteur qui fonctionne majoritairement en espèces et de permettre aux acteurs de l'agriculture d'accéder à des services financiers formels. En numérisant les paiements et les transactions, Mastercard facilite la transition vers une économie plus structurée et accessible.

Toutefois, cette initiative va au-delà de la simple numérisation des paiements. Elle vise à créer un écosystème intégré, où les agriculteurs pourront non seulement vendre leurs produits mais aussi gérer leurs affaires agricoles de manière plus efficace. La plateforme Community Pass, par exemple, permet aux agriculteurs de mieux gérer leurs stocks, de rechercher de nouveaux marchés et de recevoir des financements à des conditions plus favorables. Cette approche permet à l'agriculture de se moderniser, offrant aux petits exploitants une opportunité de se faire connaître au-delà de leurs marchés traditionnels et d'augmenter leur productivité. En fournissant ces outils numériques, l'initiative entend également renforcer les capacités des agriculteurs à di-

versifier leurs sources de revenus et à améliorer leur résilience face aux défis climatiques et économiques.

Pour maximiser l'impact de l'initiative, l'extension de cette plateforme à d'autres pays africains sera un élément essentiel. Bien que le Kenya soit le point de départ, l'initiative pourrait prendre une ampleur considérable si elle se déployait dans d'autres régions comme le Ghana, le Sénégal ou l'Ouganda. En étendant la portée de MADE Alliance : Africa à de nouveaux pays, la BAD et Mastercard pourraient non seulement améliorer l'inclusion numérique de millions de petits exploitants, mais aussi accélérer la transformation numérique de l'agriculture sur tout le continent africain. Chaque pays possède des défis spécifiques, mais la collaboration régionale permettrait de créer un réseau interconnecté et durable de petits producteurs, renforçant ainsi les échanges commerciaux et l'accès aux services numériques.

La collaboration avec les gouvernements africains sera également un facteur clé de succès. L'alignement des programmes de MADE Alliance : Africa avec les stratégies agricoles nationales et les politiques numériques des gouvernements permettra d'optimiser les résultats du programme. La mise en œuvre de solutions numériques nécessite une coopération étroite avec les ministères de l'Agriculture et d'autres entités gouvernementales pour garantir que les besoins locaux soient pris en compte. De plus, une telle collaboration peut favoriser l'adhésion des agriculteurs et l'intégration de cette initiative dans

les programmes agricoles déjà existants, augmentant ainsi son efficacité et son impact à long terme.

Un autre élément crucial pour le succès de cette initiative est l'investissement dans l'éducation et la formation des agriculteurs. Pour que la numérisation soit véritablement bénéfique, les agriculteurs doivent être formés à l'utilisation des outils numériques et des technologies agricoles. Les programmes de sensibilisation et les formations continues sur la gestion numérique et l'accès au financement peuvent considérablement augmenter les chances de succès du projet. En mettant l'accent sur la formation, la BAD et Mastercard permettront aux agriculteurs de tirer pleinement parti des nouvelles technologies et d'améliorer leur productivité et leurs revenus.

Le lancement de MADE Alliance : Africa au Kenya marque une étape clé dans l'inclusion numérique des agriculteurs africains. Grâce à la collaboration entre la Banque africaine de développement et Mastercard, cette initiative a le potentiel de transformer l'agriculture sur le continent en permettant à des millions de petits exploitants d'accéder à des services financiers, des marchés plus vastes et une meilleure productivité. Ce projet ne se contente pas d'améliorer la vie des agriculteurs, il pourrait également contribuer de manière significative à la sécurité alimentaire en Afrique et à la réduction de la pauvreté rurale. L'avenir de l'agriculture africaine, sous l'impulsion de cette initiative, semble plus prometteur que jamais.

Emmanuel Um

AGENCE DE NOTATION FINANCIÈRE PANAFRICAINNE (AFCRA)

L'illusion d'une implémentation

Catherine Gerst remet en question l'implémentation de l'AFCRA en raison de son scepticisme sur la capacité de l'agence à se libérer de l'hégémonie des grandes agences de notation occidentales tout en respectant les spécificités africaines. Selon elle, pour être efficace, l'AFCRA doit adopter des critères universels et répondre aux attentes des investisseurs mondiaux. Elle doute que l'Afrique puisse surmonter les défis géopolitiques et économiques mondiaux, citant les échecs d'initiatives similaires en Europe et en Chine.



La mise en place de l'Agence de Notation financière de l'Union Africaine (AFCRA), dont le lancement est prévu pour juin 2025, vise à réduire la dépendance des économies africaines vis-à-vis des agences de notation internationales comme Moody's, Fitch et S&P Global Ratings. Pourtant, des voix s'élèvent, parmi lesquelles celle de l'experte Catherine Gerst, pour remettre en question la viabilité de ce projet. Selon elle, le défi de cette agence réside dans la conciliation entre la volonté de prendre en compte les spécificités africaines et la nécessité de répondre aux exigences des marchés financiers mondiaux. En effet, ces derniers ne sauraient se satisfaire d'une échelle de notation purement locale. Ce dilemme soulève des interrogations sur la capacité de l'AFCRA à s'im-

poser au-delà des frontières africaines et à résister à l'hégémonie des agences de notation occidentales.

Le principal obstacle soulevé par Catherine Gerst dans son analyse concerne l'impossibilité de dissocier l'évaluation des risques financiers des standards internationaux. Selon elle, pour que l'AFCRA soit crédible, elle doit s'étendre à une échelle mondiale et adopter des méthodologies conformes aux attentes des investisseurs internationaux. Ces derniers, souligne Gerst, n'accepteront pas des critères locaux sans la garantie d'une standardisation globale. Or, l'ambition de l'Afrique de créer une agence qui tienne compte des spécificités africaines tout en opérant selon les standards internationaux semble contradic-

toire.

Loin d'être une simple question de méthodologie, ce défi soulève un point fondamental : l'influence des grandes puissances économiques. Gerst rappelle que les investissements internationaux sont conditionnés par les évaluations des agences de notation traditionnelles. Ainsi, même si l'AFCRA parvient à développer une méthodologie propre, sa capacité à attirer les investisseurs internationaux reste incertaine. D'autant plus que ces agences, comme Moody's ou Fitch, bénéficient d'une réputation mondiale, et que les pays africains eux-mêmes, pour accéder à des financements internationaux, se tournent souvent vers ces géants de la notation.

Gerst insiste également sur le fait que l'AFCRA devra impérativement

s'impliquer dans une « zone d'intervention mondiale ». Elle cite en exemple les États-Unis, la Chine ou l'Inde, soulignant que pour obtenir la confiance des marchés, l'agence panafricaine devra évaluer la dette de ces nations avec la même rigueur qu'elle évalue celles des pays africains. Cela implique une capacité à développer une échelle de notation universelle, ce qui constitue, selon elle, un défi de taille. La question se pose alors : comment concilier les spécificités régionales avec les attentes globales ?

Il est également pertinent de souligner les échecs passés d'initiatives similaires. En Europe, un projet d'agence de notation paneuropéenne a échoué malgré de nombreux soutiens, en raison de la domination des agences américaines. L'expérience de la Chine avec l'agence Dagong, créée pour concurrencer les grandes agences occidentales, offre un autre exemple d'échec : bien que Dagong ait cherché à étendre son influence, elle est restée cantonnée au marché intérieur, sans parvenir à s'imposer au niveau mondial. Ce recul soulève la question de savoir si un projet similaire, porté par l'Union Africaine, peut réussir là où d'autres ont échoué.

Par ailleurs, Emmanuel Yangam, économiste camerounais, partage les préoccupations de Gerst. Il affirme que les pays africains doivent adopter une approche unie pour

renforcer la transparence et obtenir une meilleure prise en compte du contexte spécifique du continent. Cependant, il met en évidence l'énorme défi que représente la confrontation avec les puissances économiques mondiales. En l'absence d'un véritable leadership économique commun, l'AFCRA risque de ne pas disposer des leviers nécessaires pour influencer les marchés mondiaux. Yangam propose, à cet égard, que les pays africains s'engagent dans des initiatives qui visent à améliorer la transparence des investissements et à renforcer leur influence sur la scène financière internationale.

Si le projet de l'AFCRA constitue un pas important vers l'indépendance financière du continent, il est clair que sa mise en place sera semée d'embûches. L'enjeu est de taille : réussir à concilier les spécificités africaines avec les exigences d'une finance mondialisée. L'incrédulité exprimée par Catherine Gerst ne doit pas être perçue comme un simple scepticisme, mais comme un avertissement sur la complexité du chemin à parcourir. Le succès de l'AFCRA dépendra de sa capacité à faire face à l'hégémonie des agences occidentales tout en répondant aux attentes des investisseurs internationaux, une tâche difficile mais potentiellement transformatrice pour l'Afrique.

Dagoro Etroukan

Sous le haut parrainage de la COSUMAF

&

Le partenariat de la BEAC et de la BVMAC



organise,

lors de la 3^{ème} Edition des



**Cemac's Capital
Market Awards**

08 & 09 Avril 2025

KRYSTAL Palace Hôtel

Akwa, Douala - Cameroun

Un colloque international sur le thème,

**Actionnariat Populaire
en Afrique Centrale :
Contours, Enjeux et Défis**



1

Investir ensemble, prospérer durablement;

2

L'actionnariat populaire au cœur du développement de la Cemac;

3

Une communauté actionnaire, un avenir prospère;

**Merci de nous rejoindre pour la belle
aventure sur l'avenir de notre sous-région...**



Contacts: +237 696 49 24 40 | 677 53 20 32 | 692 95 17 07 | Email: lalettresarl@lettre-bourse.com